

(1)

(N° 95.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1888.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

Demande du sieur Otto LINDNER.

MESSIEURS,

Le sieur Lindner, né à Berlin, le 10 août 1852, sollicite la naturalisation ordinaire. Il est inscrit comme résidant à Ixelles, rue Crespel, et demeure actuellement à Schaerbeek.

Antérieurement au cours de l'année 1880, il a fait divers séjours en Belgique, interrompus par des voyages en Afrique centrale pour l'Etat indépendant du Congo.

Il occupe aujourd'hui les fonctions de secrétaire de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie.

Les renseignements fournis sur la moralité du requérant sont excellents.

Il a satisfait aux lois sur la milice en Allemagne et prend l'engagement d'acquiescer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

J. DE BURLET.

Pour le Président,

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.
